



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Pour commencer, et puisqu'un point de l'ordre du jour est le règlement intérieur du Comité départemental de l'Éducation nationale, la FSU tient à réaffirmer son attachement à cette instance. Si elle n'est qu'une instance de consultation, elle ne s'impose pas moins comme un « espace » où les choix éducatifs sont discutés, et ce, du fait de la composition de cette instance, dans une approche politique au sens noble du terme et non politicien du terme.

De ce point de vue-là la FSU réaffirme aussi son droit d'énoncer certaines convictions, qui parfois froissent ceux qui ne les partagent pas, mais qui ont le mérite d'être fondées d'une part sur le vécu et les aspirations des personnels que nous représentons et défendons, et d'autre part sur des analyses critiques d'un système éducatif que nous visons par nos mandats à améliorer dans l'intérêt de tous. Le débat démocratique repose dans la liberté de la parole contradictoire, et la FSU n'acceptera jamais ni que soit remise en cause cette liberté de parole, ni que soit délégitimé le discours syndical en général, ni plus particulièrement que soit déconsidérée son ambition et ses revendications pour l'école.

Si nous nous permettons ici ce rappel essentiel, c'est parce que nous savons qu'ailleurs certains CDEN ont pu voir ce type de dérive se développer, mais aussi parce que le dernier CDEN de ce département a été l'occasion de commentaires et de prises à partie que nous estimons inappropriés.

Ce préambule a par ailleurs vocation à introduire l'analyse de la FSU sur les conditions de préparation de rentrée dans le second degré, puisque c'est le point principal de l'ordre du jour.

A l'occasion du CTSD, la FSU avait pointé les limites du travail « technique » possible, compte-tenu du cadre budgétaire contraint dans lequel celui-ci prenait place.

La FSU est ainsi intervenue sur un certain nombre d'éléments : les critères de dotations limitant la possibilité d'avoir des effectifs réduits, l'offre de langue renvoyée à l'autonomie, des options diverses non financées. Pourquoi en est-on là, proposer des sections sportives mais sans assurer la dotation nécessaire à leur fonctionnement ?

Question quasi-rhétorique... à laquelle nous répondrons quand même. La réponse est simple : parce que les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins. Dans l'académie, pour le 2nd degré, l'attribution de + 51 ETP (pour une augmentation prévue d'effectifs de + 1709 élèves), ne permettra pas d'absorber la hausse démographique au même niveau qu'à la rentrée 2017, qui avait elle-même déjà vu une dégradation des taux d'encadrement. Le résultat pour notre département : une hausse inédite de la moyenne des effectifs par classe en collège et pas d'amélioration en lycée.

Heureusement, le monde nouveau arrive... ? Que nenni ! Ce nouveau monde sera encore celui de l'austérité.

Les organisations syndicales ont en effet reçu les grilles horaires venant concrétiser le projet de réforme du lycée. Ce qui se dessine, c'est un lycée à l'économie... Moins de lycée, pour mieux d'économie. Et on retrouve ce que l'on a dénoncé pour cette rentrée : la hausse mécanique des effectifs par la diminution de l'offre de formation, la limitation des heures pour travail en effectifs réduit, le coup de rabot sur les options, etc... Ne prenons qu'un exemple pour illustrer : celui des d'heures dites pour effectifs réduits que nous évoquions. Aujourd'hui 9 h pour une première S, demain 7h ; 17h30 de marge pour une STI2D, demain 14h. Et on découvre que ces heures ne sont même pas garanties nationalement puisque cette enveloppe horaire pourrait être modulée par le recteur en fonction des « spécificités » d'établissement.

La FSU dénonce ainsi la cosmétique du discours ministériel qui cherche à faire croire que l'on va faire plus et mieux... alors qu'on va faire moins.

L'exemple de la maternelle est sur ce plan-là tout à fait symptomatique de cet effet de communication illusionniste. Le président de la République a ouvert les *Assises de la maternelle* en annonçant la scolarisation obligatoire dès 3 ans, indiquant vouloir réduire par cette mesure les inégalités sociales. La FSU partage l'ambition de réussite de tous les élèves mais le sens de cette annonce interroge puisque l'école maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans. Cette annonce ne dit rien, en revanche, sur la question de la qualité de cette scolarisation. Les dernières comparaisons internationales montrent en effet un retard de la France en termes de conditions d'accueil, de taux d'encadrement et de formation des personnels. Faut-il voir par ailleurs dans cette annonce une remise en cause de l'accueil des moins de 3 ans et des dispositifs créés sous le quinquennat précédent ? Ou faut-il y voir plus pernicieusement un cadeau à l'enseignement privé qui va trouver là des nouveaux financements, ce qui aggraverait la concurrence scolaire au risque d'entraîner une baisse des financements pour l'école publique ?

Ce que le ministre n'arrivera pas à occulter, c'est une dépense d'éducation qui n'est pas à la hauteur d'un pays comme la France. La FSU se bat depuis toujours pour un service public d'éducation qui cherche à réduire les inégalités sociales à travers l'ambition de la réussite de tous. Et dans cette ambition, la question des moyens ne sera jamais marginale. Surtout quand c'est elle qui finit par conditionner les réformes éducatives. Lorsqu'Emmanuel Macron déclarait : « Je crois à la cordée, il y a des hommes et des femmes qui réussissent parce qu'ils ont des talents, je veux qu'on les célèbre [...] Si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée c'est toute la cordée qui dégringole », il marquait le triste retour à l'idéologie des dons. Mais le plus dramatique, c'est qu'à travers elle, il fait entendre aussi en creux la légitimation du tri social et le renoncement à l'investissement pour les seconds de cordée.

Le fil rouge des réformes éducation est la mise en place d'une école de la concurrence généralisée : concurrence des individus au sein de celle-ci avec le retour à une orientation précoce dans un réforme qui n'adapte pas ses capacités d'accueil pour répondre aux besoins su plus grand nombre, concurrence des établissements renvoyés à une autonomie délétère. Ce modèle est celui d'une société néolibérale, dans laquelle c'est tout le service public qui est attaqué. On le voit bien aujourd'hui. La FSU sera de tous les combats contre ce modèle. Ici, comme ailleurs.